



PYRAMIDIA

Organisme de formation

FORMATION :

Mallette du dirigeant 2019 – Ressources humaines et management :

Module 14 : Rédiger des contrats en tout assurance

Cette formation est essentielle parmi les 3 autres formations de la mallette du dirigeant dans la catégorie Ressources humaines et management afin d'assurer le management de l'activité professionnelle des salariés en intégrant le droit du travail.

Réf. : PRO523-V1 – 06/03/2019

Durée :

4 Jours - (28 Heures)

Prérequis :

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis

Modalités d'accès à la formation :

Aucun

Public :

Dirigeant d'entreprise et conjoints collaborateurs, inscrits à l'URSSAF en qualité de travailleurs non-salariés, ressortissants de l'AGEFICE⁽¹⁾, Ce programme est destiné à ceux souhaitant être appuyés sur le management professionnel en intégrant le droit du travail

(1) Visiter le site : communication-agefice.fr

Profil des intervenants :

Formateur spécialisé en Management et droit du travail

Nombre de participants : 1 à 5

Date : Voir convention

Lieu : INTRA

Coût de formation : 1400 €

HT/stagiaire

Objectifs :

- Maîtriser les bases du droit des contrats appliqué à la vie de l'entreprise
- Identifier les enjeux juridiques de la vente et de la prestation de service
- Appréhender la rédaction des conditions générales de vente

Méthode et moyens pédagogique :

- Formation structurée en modules indépendants comprenant chacun trois phases : présentation d'une situation d'usage, explicitations des méthodes et outils logiciels nécessaires, mise en pratique par les stagiaires sur des cas types et/ou sur des cas typiques de l'entreprise.
- Utilisation des documents de l'entreprise comme modèle

Outils pédagogique :

- Supports papiers

Formalisation à l'issue de la formation :

- Attestation de fin de stage

Evaluation :

Exercices de validation en continu et des appréciations tout au long de la formation : une note en pourcentage avec QCM d'entrée et QCM de sortie + Evaluation de la satisfaction du stagiaire par un questionnaire

PROGRAMME

JOUR 1 :

Fondamentaux de la formation du contrat

- La valeur des écrits (fax, mail, photocopie,...)
- Le contrat, la loi des parties
- Règles impératives et supplétives
- Le rôle du devis et de la facture
- Conflits entre Conditions Générales de Vente/d'Achat
- Lettre d'intention de commandes
- Obligation de conseil du vendeur
- Accord ou contrat cadre
- Sort des commandes passées hors du circuit
- La signature électronique

JOUR 2 :

Négocier les obligations réciproques

- Obligations de moyen ou de résultat
- Cahier des charges technique ou fonctionnel

Négocier les clauses essentielles

- Définition de l'objet
- Langue contractuelle
- Date d'entrée en vigueur, durée
- Modalités de révision du prix
- Délais de règlement, délais et lieu de livraison
- Transfert de propriété et risques
- Garantie contractuelle
- Limitation de la responsabilité
- Engagement de confidentialité
- Sous-traitance du contrat
- Garantie contrat l'éviction, règlement des litiges

JOUR 3 :

Que faire en cas d'inexécution ?

- Suspendre l'exécution de ses obligations, résolution, résiliation
- Pénalités, avantages, inconvénients

S'initier au droit des baux commerciaux :

- Cadre juridique du statut des baux commerciaux
- Conditions relatives à la chose louée et conditions relatives au preneur
- Les règles incontournables à respecter



Formation Professionnelle
Bureau Veritas Certification / ISO 9001 Paris-Île-De-France Cedex
Disponible sur demande

PYRAMIDIA 20 rue de Bourgogne 95420 GENAINVILLE –

Tél : 01.34.25.80.37 – Fax : 01.34.25.81.80- - EUROL au capital de 7 500 € - Siret 502 674 260 00026 – NAF : 8559A



P.1/2



PYRAMIDIA

Organisme de formation

FORMATION :

**Mallette du dirigeant 2019 – Ressources humaines et management :
Module 14 : Rédiger des contrats en toute assurance**

Cette formation est essentielle parmi les 3 autres formations de la mallette du dirigeant dans la catégorie Ressources humaines et management afin d'assurer le management de l'activité professionnelle des salariés en intégrant le droit du travail.

Réf. : PRO523 -V1 – 06/03/2019

JOUR 4 :

Le droit à la concurrence

- Pratique discriminatoires
- Transparence tarifaire
- Peut-on refuser de vendre ?
- Revente à perte
- Rupture abusive des relations commerciales

S'initier au contrat international

- Définition du droit applicable et juridiction compétente
- Définition des incoterms

En pratique

- La rédaction des Conditions Générales de Vente